

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 06 février 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 27 janvier 2023
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, Mrs Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Gaétan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Jacques MALHOMME, Edgard BARBE, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mrs, Raymond CHARBONNIER, Yannick MOREZ, Michel OLIVIER de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Mrs Claude NAUD, Laurent ROBIN, Alain PINABEL de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mmes Karine PAVIZA, Sandrine LELIEVRE, Mrs Bernard COUDRIAU Patrick BERTIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Frédéric BENOIT de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Jacques RIPOCHE (pouvoir à Bernard MORILLEAU), Jean Michel BRARD, Claire HUGUES (pouvoir à Edgar BARBE), Mr Rémy ROHRBACH de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Noëlle MELLERIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Christophe LEGLAND (pouvoir à Yannick FETIVEAU), Johann BOBLIN (pouvoir à Karine PAVIZA), Serge HEGRON (pouvoir à Jean-Yves Marnier de Grand Lieu Communauté).

✂✂✂✂

OBJET : LANCEMENT DES MARCHES EN LIEN AVEC LA REVISION DU SCOT – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE – PRESTATION DE COMMUNICATION – SECURISATION JURIDIQUE DU SCOT

Pour faire suite à l'étude « Etat Initial de l'Environnement », il convient de lancer l'étude « d'Evaluation Environnementale ».

L'évaluation environnementale est une démarche favorisant la prise en compte de l'environnement par les documents d'urbanisme qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables (directement ou à travers les projets qu'ils permettent) sur l'environnement.

Le montant du marché est estimé à 25 000 € TTC. La DGD et le FRES permettront l'apport de cofinancements à hauteur de 50 % minimum.

Par ailleurs, dans le cadre des modalités de concertation autour du SCOT, a été proposée la réalisation d'une vidéo de témoignages d'acteurs du Pays de Retz d'expression des enjeux du Pays de Retz que le SCOT devra traiter.

A cette fin, il conviendra de lancer un marché.

Le budget prévisionnel est de 25 000 € TTC. Cette dépense fera l'objet d'une demande de subvention auprès du programme LEADER à hauteur de 16 000 €.

Enfin, dans l'objectif d'assurer la sécurisation juridique du SCoT, il convient de s'assurer d'un accompagnement juridique.

La mission consistera à analyser le projet de SCoT et ses documents constitutifs et à vérifier :

- la clarté de la rédaction et la pertinence juridique des prescriptions et préconisations du SCoT, et leur possible déclinaison dans les documents d'urbanisme de rang inférieur,
- le respect de la hiérarchie des normes,
- la prise en compte des enjeux de l'Etat et du cadrage de la DREAL en matière d'évaluation environnementale,
- la structure des différents documents composant le SCoT,
- la cohérence entre les documents composant le SCoT et les documents graphiques.

Cette analyse juridique pourra intervenir en 3 temps qui feront l'objet de 3 tranches :

- Avant l'arrêt du PAS en 2023
- Avant l'arrêt du projet de SCoT en 2024
- Entre l'arrêt et l'approbation du SCoT en 2025

Le prestataire fournira des rapports juridiques exposant les problèmes posés par les rédactions présentées ou les manques constatés et proposera en tant que de besoin des modifications rédactionnelles ou de procédure permettant de réduire le risque contentieux (terminologies, définitions de termes, formulations de phrases, décisions rectificatives...), et ce jusqu'à l'approbation du projet, par exemple pour l'intégration des remarques des personnes publiques associées, si l'option était confirmée. En parallèle, le cabinet devra parcourir l'ensemble des pièces administratives du syndicat mixte et identifier les éventuels points susceptibles de fragiliser l'ensemble de la démarche (prévention de vices de forme ou de procédure).

Le montant prévisionnel de la tranche 1 est estimée à 5000 € TTC, 35 000 € TTC sur la totalité du marché.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le lancement des marchés précisés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à l'attribution et l'exécution des marchés

Reçu en préfecture
le

15 FEV. 2023

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL